



PROJET DE MICROCENTRALE SUR LE BARRAGE DE MANE-ER-VEN NOTE EXPLICATIVE - ARGUMENTAIRE

La société LANERGIE 1, filiale de la société XSEA, projette d'établir une usine hydro électrique sur le Blavet sur le barrage de Manerven (commune de Languidic) . Elle serait composée de trois turbines de type « vis hydrodynamique » situées en rive gauche

Sur le papier, ce projet semble parfait, très technique et présenté comme le meilleur scénario parmi plusieurs étudiés :

- Production d'une énergie verte, dé carbonée qui concourrait à réduire la dépendance énergétique de la Bretagne et du Pays de Lorient
- Sans impact sur le milieu naturel puisque :
 - o Pas de modification du milieu (utilisation de barrage existant)
 - o Problèmes de migrations piscicoles réglés
 - o Problèmes de mortalités piscicoles inexistantes en raison du caractère ichtyo compatible des turbines

En réalité, si il devait être réalisé ce projet :

- 1 Contribuerait à affaiblir la population de migrateurs du Blavet, dont le saumon :
- 2 Offrirait des retombées faibles voire négatives pour la commune
- 3 Apporterait une production énergétique :
 - a. D'intérêt négligeable
 - b. Surestimée
 - c. Hyper subventionnée
- 4 Conforterait la gestion actuelle du Blavet et ses impacts négatifs

Nous notons également que le dossier présenté est incomplet sur certains points essentiels et comporte des erreurs qui le fragilisent.

Pour toutes ces raisons, développées ci-après, nous manifestons notre opposition à ce projet et demandons :

- **à chaque citoyen sensibilisé à la défense de la biodiversité et de la richesse piscicole du Blavet de marquer son opposition à ce projet**

- **A chaque élu, qu'il soit maire des communes concernées ou administrateur de la SEM XSEA de jouer de son influence et des moyens à sa disposition afin que ce projet ne puisse voir le jour.**

A tout le moins, nous attendons de Lorient agglo que ce projet soit mis en suspend afin que, si il devait voir le jour, ce ne soit qu'après qu'ait été évaluée et débattue la pertinence à long terme du maintien de la canalisation du Blavet et qu'aient été levées l'ensemble des interrogations et réserves concernant l'impact de ce projet sur la population piscicole du Blavet, en particulier les migrateurs, mais également le brochet.

Par ailleurs, nous pensons que si un développement de l'hydro électricité doit être recherché sur le territoire de Lorient Agglomération, il doit débiter par l'installation de turbines ichtyo compatibles sur les microcentrales existantes de Kerousse, du Rudet et de moulin neuf, particulièrement destructrices de poissons migrateurs.

1 – Ce projet contribuerait à affaiblir la population de migrateurs du Blavet, dont le saumon :

Pour rappel :

- Notre région est la plus importante région française en termes de populations et de captures de saumons. Elle offre chaque année plus de 50% des captures nationales de saumon par la pêche récréative. Seulement deux autres régions françaises possèdent encore des rivières avec des stocks de saumon exploitables : la Normandie et le Béarn.
- Le Blavet est l'une des trois rivières morbihannaises, avec le Scorff et l'Ellé à bénéficier d'un fragile stock, de saumon (vulnérable) mais également d'alose (vulnérable) , de lamproie marine (quasi menacée) et d'anguille (en danger critique d'extinction) , quatre espèces classées en liste rouge au niveau mondial. Hors Région Bretagne seul un très petit nombre de rivières françaises (une quinzaine) dispose encore de cette richesse que représentent les poissons migrateurs.
- En termes de captures, le Blavet est, malgré son caractère canalisé qui plombe déjà sa productivité, la 3^{ème} meilleure rivière à saumons de Bretagne.

Ainsi, outre notre responsabilité en termes de défense de la biodiversité, défendre le saumon en Bretagne et sur le Blavet consiste également à défendre une richesse économique existante et au potentiel fort s'appuyant à peu de frais sur une ressource par principe renouvelable.

Ce projet fait peser sur cette richesse que constituent les poissons migrateurs, une pression supplémentaire en raison :

- D'un **risque de mortalité** non nul malgré le caractère ichtyo compatible affiché des turbines :
 - Le caractère ichtyo compatible est lié à des caractéristiques et des conditions particulières (écart turbine-manteau inférieur à 5 mm, faibles pressions dans la vis, caoutchouc sur les spires d'entrée, faible rugosité des matériaux) pas toujours réunis dans la réalité : usures, dégradations liées au

passage de sédiments, écoulements non linéaires, introduction de corps étrangers, de plaques d'hydrocotyles dévalantes, etc. Or, il n'existe aucune étude sur le territoire national certifiant le caractère ichtyo compatible d'ouvrages en fonctionnement depuis un certain temps

- Le caractère ichtyo compatible concerne la dévalaison. Quid des poissons qui se présentent à l'aval, attirés par le débit sortant des turbines. Aucun élément sur ce sujet

 - De **problèmes migratoires** résiduels voire créés par le projet pour les migrateurs amphihalins du fait de la modification considérable des conditions d'attrait vers les passes à poissons : la passe actuelle a été construite et conçue de façon à présenter le meilleur attrait possible pour les poissons : en rive, ouverte sur le barrage, avec un débit d'attrait « sensible » pour le poisson.
Le projet modifierait considérablement ces conditions d'attrait du fait du nouveau positionnement de la passe par rapport aux passages d'eau et du très important débit (égal au débit moyen du Blavet) pouvant transiter par les turbines. L'entrée de la passe risque de n'être plus lisible pour les poissons
- De l'absence de prise en compte **des effets cumulatifs** : le dossier nie tout effet cumulatif en s'appuyant sur l'ichtyo compatibilité des turbines (définie par 0 mortalité). Mais, outre que ce caractère ichtyo compatible n'est pas démontré, l'effet cumulatif ne joue pas que sur le cumul des mortalités, il joue également sur les retards à la migration. Or, les modifications d'attrait vont générer des retards à la migration qui vont s'ajouter à ceux existants. Cette menace-là est bien réelle ; elle peut avoir des répercussions sur les possibilités de reproduction des espèces. Pourtant, elle n'est pas étudiée. C'est d'autant plus important que, pour le saumon par exemple, 88% des surfaces de frayères sont situées en amont du projet.

A noter également que les poissons migrateurs ne sont pas les seuls concernés par ce projet. Ainsi, le dossier ne prend pas non plus en compte la migration du brochet. Or :

- Le brochet est l'espèce cible sur le Blavet canalisé. Le bon potentiel écologique ne peut être atteint si les conditions favorables à son cycle de vie ne sont pas réunies.
- Il fait partie des espèces visées par l'obligation de franchissement piscicole. Le SAGE Blavet demande dans sa disposition 3-2-16 que la circulation du brochet soit évaluée et améliorée au besoin
- La passe actuelle ne répond pas aux spécifications nécessaires pour permettre le franchissement du barrage par le brochet
- Le dossier n'intègre aucune expertise de la passe actuelle sur ces différents points malgré les demandes faites en ce sens

Le Blavet accueille déjà 11 turbines hydro électriques de type Kaplan qui, toutes, impactent fortement les peuplements piscicoles du Blavet. Pour certaines, ces impacts ont d'ailleurs été évalués et se chiffrent en milliers de smolts détruits, sans parler des autres espèces (1).

Nous demandons que, en préalable à toute nouvelle installation, les microcentrales existantes soient transformées de façon à supprimer leur impact sur le Blavet et ses peuplements piscicoles

- (1) Ainsi, l'argumentation de l'étude ARTELIA de décembre 2017 (page 21) sur la microcentrale du RUDET conclue « .. **on constate qu'au passage par la turbine KAPLAN au droit de la centrale du Rudet, la mortalité est non négligeable pour l'ensemble des espèces puisqu'elle varie de 15,9 à 96,1% pour les anguilles et de 9,9 à 13,6% pour les smolts** »

2 – Ce projet offrirait des retombées faibles voire négatives pour la commune :

Pour la commune de Languidic, ce projet pourrait constituer une mauvaise affaire. Il est certes prévu des retombées sous forme de taxes, d'ailleurs non chiffrées. Cependant, ses conséquences pourraient être très négatives :

- Remise en cause du projet de la commune de Languidic de développer l'activité canoé-kayak. Il semble en effet que la passe à canoé existante sur le barrage de Manerven soit supprimée.
- Remise en cause probable de l'activité « bar-restauration » existante sur le site de Manerven
- Impact important sur la pratique de la pêche sur le site en raison de la modification des circuits d'eau
- Dégradation paysagère d'un site classé du fait de la construction d'un ouvrage sur le barrage et de la modification des écoulements sur le barrage. En effet, le barrage se retrouvera asséché une grande partie de l'année, ce qui pose d'ailleurs la question de la sécurité de l'ouvrage qui n'a pas été conçu pour cela.
- ...

Il faut également noter l'absence d'emplois locaux induits par ce projet.

3 – Ce projet présenterait une production énergétique : a. D'intérêt négligeable :

- L'intérêt énergétique de cette production est négligeable. Le projet n'est absolument pas structurant du point de vue de l'apport énergétique :
 - o Les données du dossier :
 - **Manerven** : P max de 411 Kw/Pmoy de 205 Kw-prod annuelle théorique de 1.5 Gwh (500 maison)

Nous sommes là dans l'entourloupe habituelle sur le comparatif foyer : 1 maison type de 100 m² pour 4 personnes consomme en moyenne 11500 KWh (9300-13650), dont 55% pour le chauffage et 22% pour l'eau chaude. Les ratios pris ne comptent que le reste, soit moins de 30% de la consommation d'énergie d'un foyer. En fait, la production annoncée correspondrait à la consommation énergétique moyenne de 100 foyers environ

- o Pour bien apprécier l'intérêt énergétique du projet, il faut comparer les données présentées aux chiffres suivants issus du PCAET de Lorient Agglo :
 - Puissance installée sur les 4 éoliennes de Groix 24 MW (1.7%)
 - Puissance de Guerlédan : 15 MW (2.7%)
 - Prod Enr Lorient agglo en 2016 : 162 GWh (0.9%)

- Potentiel de production EnR de Lorient agglo : 580 Gwh/an (0.26 %)
 - Consommation énergétique globale de Lorient agglo : 4200 GWh (0.035%)
- Le principal intérêt de l'énergie hydraulique est sa souplesse qui lui permet d'apporter immédiatement une production complémentaire en cas de pointe de consommation (ce qui est le principal problème auquel est confrontée la Bretagne). Cette souplesse est apportée par l'existence d'une réserve importante telle que celle qu'offrent les grands barrages du type de Guerlédan). Cet intérêt n'existe pas pour ce deux projet qui est prévu expressément pour fonctionner « au fil de l'eau »

b. Surestimée :

- Les calculs théoriques idéaux sont réduits de 3% pour prendre en compte les pertes d'exploitation du fait de l'entretien. Mais, cela apparait très insuffisant pour prendre en compte : l'impact des crues, des abaissements pour entretien ou réparation, l'impact de l'hydrocotyle, les pertes de charges pour cause de remous, l'usure, la perte sur le réseau de transport, ...)
- Par ailleurs, les microcentrales situées en amont et en aval fonctionnent par éclusées. Cette donnée n'a pas été prise en compte dans le fonctionnement des installations projetées. Pourtant, en débits intermédiaires, cela ne sera pas sans incidences
- Les projections de production sont établies sur des données de débits passées. Or, les débits seront fortement impactés à court terme par le changement climatique avec, en corollaire, une diminution des débits exploitables. Cette évolution est déjà perceptible par de nombreux producteurs d'hydro électricité qui constatent déjà une diminution de la durée de production (de 7 mois, elle est passée à 5 mois en moins de 30 ans)

Négligeable au regard des besoins et des autres moyens dont dispose l'agglomération de Lorient pour réduire son impact énergétique, surestimée et n'offrant aucune plus-value en termes de souplesse, la production de ce projet ne peut être considérée comme structurante pour le Pays de Lorient et ne présente pas non plus de réel intérêt public

c. – Hyper subventionnée :

Ce projet est hyper subventionnés :

- Par EDF (**et donc au final par le consommateur**) du fait d'un coût de rachat de 0.151 €/kwh) hyper subventionné, à comparer aux coûts de facturation finale au consommateur de +/- 0.80 € du KWh et un coût de marché de 0.6 €/kwh)
- Par la Région (**et donc au final par le citoyen**) du fait de l'externalisation de nombreux coûts :
- D'entretien des ouvrages et des biefs (50 000 €/an/bief) vers le Conseil régional
 - Liés à l'impact sur le milieu (passes à anguilles) vers le Conseil régional
- Par le milieu naturel et la biodiversité puisqu'il n'est pas prévu d'aménagements complémentaires pour améliorer la continuité écologique actuelle

Cela leur permet une rentabilité annoncée de l'ordre de 10 % (sur la base d'une production théorique maximisée et sans prise en compte des frais d'entretien et de maintenance).

Note : voir à ce sujet ce qui se passe sur les centrales existantes, ne bénéficiant pas de tarif soutenu et pour lesquelles il est demandé une mise aux normes ; elles sont abandonnées par leur exploitant :

- Cas des 3 microcentrales de Talhouët, St Adrien et Tremorin
- Cas d'un barrage hydro électrique des côtes d'Armor
- Etc

4 – Ce projet conforterait la gestion actuelle du Blavet et ses impacts négatifs :

Le Blavet a été canalisé au 19^{ème} siècle dans une optique militaire et stratégique dont l'intérêt avait disparu lors de sa mise en service. En tant que voie commerciale pour le transport des marchandises, il a ensuite été très rapidement concurrencé par le chemin de fer et a été peu à peu abandonné jusqu'à permettre la construction du barrage de Guerlédan.

Depuis le début des années 80, des actions sont menées afin de redonner un attrait aux voies navigables par le biais de la navigation de plaisance. Malgré 40 ans d'efforts et d'aménagements, cette activité ne décolle pas sur le Blavet, ce pour des raisons structurelles.

Au regard des coûts d'investissement et de gestion imposés par le maintien du caractère navigable du Blavet d'une part, de la faiblesse des retombées touristiques et économiques de la navigation d'autre part, la question de la pertinence du maintien du statut actuel du Blavet doit être posée. D'autant que son impact négatif est fort à la fois sur son patrimoine naturel et la biodiversité qu'il abrite et sur ses autres usages : eau potable, lutte contre les inondations, développement touristique axé sur d'autres activités nautiques (pêche, canoé-kayak, ...).

En raison du changement climatique en cours, ce déséquilibre entre intérêt et impacts du maintien du caractère canalisé du Blavet ne fera que s'accroître.

Or, la création de cette nouvelle microcentrale sur un barrage pour l'instant vierge de tout autre usage que le caractère navigable renforcerait cette gestion et ses impacts négatifs. Il est donc indispensable, avant toute nouvelle installation de ce type que soit réellement étudiée par la Région la pertinence de maintenir le statut actuel du Blavet en intégrant l'ensemble des paramètres biologiques, économiques et hydrauliques